

**Délibération n° 24**

*Objet :*  
*Politique foncière*

*Date de convocation :*

6 avril 2022

*Date d'affichage :*

6 avril 2022

*Nombre de Conseillers en exercice :*

23

*Nombre de présents :*  
18

*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt deux  
Le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

L'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal au cours de l'année 2021, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur l'exercice suivant.

**1. Acquisitions par la Commune de Lafrançaise**

Acquisition de la parcelle cadastrée section ZL n° 52 d'une superficie de 1990 m<sup>2</sup> et la parcelle ZL n° 53 d'une superficie de 3 410 m<sup>2</sup> situées chemin du Moulin à Lunel au prix de 2 500 € à Monsieur DUTHIL Dominique.

**2. Cessions par la Commune de Lafrançaise**

Néant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2021.

- A D O P T E



Le Maire,

Thierry DELBREIL